

N/REF : 7/01/2025 16H51 C:007312 I:14271
V/REF : PFG01003
V/Email reçu le Mardi 07/01/2025 a 16H51

AFEDIM GESTION

**2 ROND POINT DES ANTONS
44703 ORVAULT CEDEX**

IMMEUBLE : 7 NEMOURS
7 RUE AURELIE NEMOURS
35000 RENNES

Rennes, le 20 Janvier 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 7 NEMOURS - MR BAPTISTE ARMENGOL 06.48.95.07.94
1ER - APT A11 PORTE ROSE GARDEN

MOTIF : MITIGEUR ÉVIER DÉSOLIDARISÉ

Donneur d'ordre : Mme G GAUTIER

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 13/01
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DU MITIGEUR EVIER
CONSTAT : MITIGEUR A REMPLACER
COUPURE D'EAU
DÉPOSE MITIGEUR ÉVIER
FOURNITURE ET POSE MITIGEUR EVIER
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 13/01/25 a 16H20 Mme G GAUTIER

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détrituts (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT		
1,50	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 13/01	1	69,24		103,86
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT		
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	40,66		40,66
1,00	Mitigeur(s) évier MONOTROU	1	97,10		97,10
TOTAL H.T.					241,62
T.V.A. a 10,00%					24,16
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>265,78</u>

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Pour nous contacter :
AFEDIM Gestion
2 rond-point des Antons
44700 ORVAULT
Tél : +33 (0)251775352
Mail : malocation@afedim.fr
Vos références :
Intervenant n°I0005676
Lot n°0041661
Référence à rappeler :
PFG01003

SERVIMO SHBIR
9 RUE DE LA DONELIERE
35000 RENNES

Orvault, le 03 janvier 2025

Objet : Demande de devis N° 250103164958278

Gestionnaire référent : MME Doreen MARX +33 (0)251775352
Mandat : N°006083 - MME BAUDRY DOMINIQUE
Ensemble immobilier : N°E0006648 ROSE GARDEN
Date d'achèvement des travaux : 01/02/2012
(si le logement est achevé depuis plus de 2 ans, le taux de TVA applicable est réduit à 10% pour les travaux prévus à l'article 279-0 bis du code général des impôts (CGI) ou de 5,5 % pour ceux prévus à l'article 278-0 bis A du CGI.)
Lot : Numéro commercial N°A11 - **Etage :** 1er
Adresse : 1er - APT A11 PORTE ROSE GARDEN 7 RUE AURELIE NEMOURS 35000 RENNES
Contact(s) (occupant(s) du logement ou dépositaire des clés) : M BAPTISTE ARMENGOL 06.48.95.07.94
Devis urgent : Oui
Dépôt de garantie lié : Non (si Oui : demande d'intervention suite au départ du ou des locataires(s))
Date de demande de devis : 03/01/2025
Date de réponse souhaitée : 06/01/2025

Madame, Monsieur,

Agissant en qualité de mandataire dans l'ensemble immobilier cité en référence, nous vous prions de bien vouloir nous transmettre un devis concernant la ou les intervention(s) ci-dessous en indiquant impérativement la référence suivante : PFG01003

Objet du devis : Mitigeur évier désolidarisé

Le locataire nous informe qu'après utilisation, le mitigeur de l'évier lui est resté dans les mains.

Vous trouverez ci-après l'attestation simplifiée de TVA ainsi que l'attestation de bonne exécution des travaux à faire compléter par le locataire lors de la réalisation des travaux.

Dans l'attente de votre retour, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués.

Service Gestion Immobilière,
MME Doreen MARX

ATTESTATION SIMPLIFIEE TVA

· Identité du client ou de son représentant

Je soussigné(e) **AFEDIM Gestion 2**, Rond-Point des antons CS 70304 44703 ORVAULT CEDEX

· Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'usage d'habitation à l'issue de ces travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☒ immeuble collectif ☒ appartement individuel
☐ autres (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50% à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de Millièmes de l'immeuble.
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : 1er - APT A11 PORTE ROSE GARDEN 7 RUE AURELIE NEMOURS 35000 RENNES - Lot N°A11 1er

Dont je suis ☐ propriétaire ☐ locataire ☒ autre (précisez votre qualité) : GÉRANT

· Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)

☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre suivants :

(Cocher les cases correspondantes aux éléments affectés)

- | | | |
|---|---|---|
| ☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage | ☒ huisseries extérieures | ☒ cloisons intérieures |
| ☒ Installations sanitaires et de plomberie | ☒ installations électriques | ☒ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole) |

NB : tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface du plancher de la construction existante supérieure à 10%.

☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI).

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à Orvault
Le 03 janvier 2025

Signature du client ou de son représentant :



ATTESTATION DE BONNE EXECUTION DES TRAVAUX

A joindre dûment complétée et signée avec la facture (pour règlement)

Demande d'intervention : Référence à rappeler 250103164958278

Date début des travaux :

Date fin des travaux :

Descriptif des travaux réalisés :

Appréciation de(s) prestation(s) : à remplir par le client à la fin des travaux

	Très satisfaisant	Satisfaisant	Moyennement satisfaisant	Insatisfaisant
Qualité de réalisation				
Respect des délais				
Tenue du chantier				

Observations du client :

Précisions de l'Entreprise :

Date :

Signature du Client

Signature du Représentant de l'Entreprise

Nom :

Prénom :

Nom :

Prénom :